

Extrait du Association PREV-HERAULT

<http://www.prev-herault.org>

COMMUNIQUE DE PRESSE - 27 octobre 2005

- ACTUALITES -

Date de mise en ligne : jeudi 27 octobre 2005

Description :

Les principales questions que souhaitent poser l'Association PREVHE à l'occasion de la présentation des résultats du pompage d'essai par le BRGM le 28/10/2005.

Copyright © Association PREV-HERAULT

Tous droits réservés

L'Association PREVHE a publié le 11 octobre 2005 les premiers résultats des mesures, des prélèvements, et des analyses qu'elle a effectuées sur le site des Cent-Fonts et dans la résurgence lors des tests de pompage de cet été. Ces résultats sont toujours disponibles sur le site web de l'[association](#) :

Ces résultats ont conclu :

- ▶ à une quantité d'eau en transit dans le système d'au maximum 2 millions de m³ (la méthode surévalué obligatoirement le résultat) en accord avec les résultats annoncés par M. Lachassagne (BRGM) dans la Gazette du 6 octobre qui annoncent 1 million de m³ ;
- ▶ à l'absence d'une réserve mobilisable au niveau du site de la résurgence des Cent-Fonts du fait du colmatage des parois de la cavité par des précipitations de calcite qui empêche tout transfert avec une éventuelle réserve ;
- ▶ à la présence de deux intrusions de l'Hérault (de 40 à 70 l/s), dans la résurgence à environ 18 et 40 mètres sous le niveau du fleuve qui se produisent suite au rabattement de niveau dans le gouffre ;
- ▶ à l'impossibilité d'exploiter cette résurgence sans prélever, au bout du compte, cette eau à l'Hérault et sans pouvoir la restituer du fait de l'impossibilité de mobiliser une réserve.

Nous présenterons le 28 octobre à 14h30 les résultats des analyses géochimiques des prélèvements de ces intrusions d'eau de l'Hérault dans le gouffre de la résurgence.

Nous attendons la communication, lors de la conférence de presse du 28 octobre à 12h30 au Château d'O de Montpellier, des résultats obtenus par le BRGM.

Nos résultats nous amèneront à poser les questions suivantes :

1ère question :

- ▶ La résurgence fournit naturellement en période d'étiage 300 l/s au fleuve Hérault (c'est la valeur retenue par le BRGM dans le document de présentation des tests de pompage qui a reçu l'agrément de la MISE et de la préfecture). Comment envisagez-vous de maintenir cet apport, vital pour le fleuve, au cours d'une exploitation qui a montré qu'en prélevant 400 l/s dans le gouffre, la résurgence se tarissait en une heure environ et le système se vidait intégralement en 1 mois ?

2ème question :

- ▶ Quelle est la compatibilité juridique d'une exploitation qui diminuerait la qualité du fleuve alors qu'il est situé au coeur de zones de protections européennes Natura 2000 définies précisément sur les biotopes du fleuve ?

3ème question :

- ▶ Quelle est la compatibilité du projet d'exploitation avec les développements économiques prévus au niveau du Grand Site du Pont du Diable et avec le classement demandé au patrimoine mondial de l'Unesco ?

4ème question :

- ▶ Les scénarii étudiés par le BRGM en 2002 projet [GOUVERNe](#) prévoit, pages 72 et 73, une compensation des prélèvements des Cent-Fonts par une diminution des possibilités du canal de Gignac. Lors de l'étiage de cet été, le niveau de l'Hérault n'a pas permis d'assurer la totalité des besoins d'irrigation et a imposé la mise en place d'un tour d'eau. Comment envisagez-vous le fonctionnement du canal si une exploitation de la résurgence diminue le débit de l'Hérault de plusieurs centaines de litres par seconde ?

5ème question (consécutive à la première) :

- ▶ Les études hydrogéologiques montrent que la majeure partie des prélèvements du canal de Gignac contribue à réalimenter la nappe alluviale de la moyenne vallée. Quel impact aura une diminution des capacités du canal sur la

production d'eau potable à partir de cette nappe ? Cet effet étant aggravé par l'augmentation de consommation d'eau potable pour l'arrosage si la capacité d'irrigation du canal diminue.

6ème question.

- ▶ Face à la pression démographique ne craignez-vous pas qu'une multiplication des projets de pompage dans les nappes du bassin versant au détriment de l'organisation du traitement des eaux de surface déjà en cours à Montpellier (canal du Bas-Rhône) ne nuise à l'équilibre écologique du fleuve ?

7ème question

- ▶ l'intrusion de l'Hérault dans la résurgence n'augmente-t-elle pas la vulnérabilité de la ressource à la pollution et n'augmente-t-elle pas le coût de traitement de l'eau, posant la question de la rentabilité des futurs investissements ?

Le Bureau de l'Association pour la Protection des Ressources en Eau de la Vallée de l'Hérault - PREVHE